



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé/Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



17151850

18 OCT. 2017

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0535.770.788**

Dénomination

(en entier) : **KID ONLY**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Evere (1140), Rue Frans Van Cutsem 17**

Objet de l'acte : SIEGE SOCIAL

D'un procès-verbal dressé en date du 11 septembre 2017, il résulte que la gérance de la société privée à responsabilité limitée « KID ONLY », ayant son siège social établi à Evere (1140), Rue Frans Van Cutsem 17, a pris les résolutions dont il est extrait ce qui suit :

Première résolution

Madame Julie MOERENHOUT, agissant en sa qualité de gérant unique, décide conformément à l'article 257 du code des sociétés ainsi qu'aux pouvoirs qui lui ont été conférés dans les statuts, de transférer le siège social de la société privée à responsabilité limitée « KID ONLY », à compter de ce jour vers « Sterrebeek (1933), Schutterslaan 31 ».

Deuxième résolution

Enfin, la gérance décide de conférer tous pouvoirs à la société privée à responsabilité limitée « GL Services Bureaux », numéro d'entreprise 0460.281.628, dont le siège social est établi à Rixensart (1330), Avenue Franklin Roosevelt 23, représentée par son gérant, Monsieur Christophe LEHEUREUX, avec droit de substitution, aux fins de signer et déposer au nom de la société, les décisions prises lors du présent procès-verbal dans les annexes du Moniteur belge.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Christophe LEHEUREUX

Pour « GL Services Bureaux » sprl

Mandataire spécial

Déposé en même temps, le procès-verbal de la gérance du 11 septembre 2017.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/10/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).